

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01269 Numéro SIREN : 840 130 801 Nom ou dénomination : A.F FIRST

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2024 sous le numéro de dépôt 5528

AF FIRST SASU

BILAN ACTIF

25 AVR. 2024

page 1

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 02/04/2024
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	6 000	244	5 756	0,53		
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	495 000		495 000	45,74	495 000	46,91
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	501 000	244	500 756	46,27	495 000	46,91
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	96 902		96 902	8,95	219 748	20,83
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement					203 421	19,28
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	484 599		484 599	44,78	136 983	12,98
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	581 501		581 501	53,73	560 152	53,09
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 082 501	244	1 082 256	100,00	1 055 152	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 02/04/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 480)	1 000 480	1 000 480
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	92,44	94,82
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	9 637	0,89
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	35	-139 274
	0,00	-13,19
Résultat de l'exercice	50 481	192 745
	4,66	18,27
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 060 633	1 053 952
	98,00	99,89
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	19 990	1,85
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 627	0,15
Dettes fiscales et sociales		1 200
. Personnel		0,11
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	7	0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	21 624	1 200
	2,00	0,11
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 082 256	1 055 152
	100,00	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 02/04/2024

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
Ventes de marchandises											
Production vendue biens											
Production vendue services											
Chiffres d'Affaires Nets											
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges											
Autres produits					2	100,00	-2	-100,00			
Total des produits d'exploitation (I)					2	100,00	-2	-100,00			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)											
Variation de stock (marchandises)											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Autres achats et charges externes			6 625		7 500	N/S	-875	-11,66			
Impôts, taxes et versements assimilés			7				7	N/S			
Salaires et traitements											
Charges sociales											
Dotations aux amortissements sur immobilisations			244				244	N/S			
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant											
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			0								
Total des charges d'exploitation (II)			6 877		7 500	N/S	-623	-8,30			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-6 877		-7 498	N/S	621	8,28			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations			50 000		104 040	N/S	-54 040	-51,93			
Produits des autres valeurs mobilières et créances											
Autres intérêts et produits assimilés			7 358		4 904	N/S	2 454	50,04			
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)			57 358		108 944	N/S	-51 586	-47,34			
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées											
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)											
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			57 358		108 944	N/S	-51 586	-47,34			
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			50 481		101 446	N/S	-50 965	-50,23			

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		91 300	N/S	-91 300 -100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		91 300	N/S	-91 300 -100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		91 300	N/S	-91 300 -100,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	57 358	200 245	N/S	-142 887 -71,35
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 877	7 500	N/S	-623 -8,30
RÉSULTAT NET	50 481	192 745	N/S	-142 264 -73,80
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

AF FIRST
Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 1 000 480 Euros
Siège social : 17, route de Marcilly – 77165 SAINT SOUPPLETS
840 130 801 RCS MEAUX – SIRET 840 130 801 00011

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique, approuvant la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice enregistré au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, conformément aux dispositions du Code de Commerce et à l'article 21 des statuts, soit la somme de 50 481Euros, ainsi qu'il suit :

Bénéfice de l'exercice	50 481 €
Auquel il y a lieu d'ajouter le montant	
Du compte « Report à Nouveau » disponible	35 €
Soit un résultat net à répartir	50 516 €
- au compte « Réserve Légale » à hauteur de 5% du bénéfice	2 525 €
- à la distribution d'un dividende	47 991 €

L'associée unique prend acte des principales dispositions relatives à la fiscalité des personnes physiques en matière de revenus de capitaux mobiliers :

I – Dispositions relatives aux modalités d'imposition des bénéficiaires personnes physiques

1) Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU)

Les dividendes font l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % composé de :

- 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu
- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux

Ce prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt sur le revenu. Il s'impute sur l'impôt dû l'année suivante et est, le cas échéant, restituable (crédit d'impôt).

En choisissant le prélèvement forfaitaire unique, les bénéficiaires ne peuvent plus bénéficier de l'abattement de 40 %.

2) Option globale pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu

Les bénéficiaires, s'ils y ont intérêt, peuvent opter globalement pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu et bénéficier de l'abattement de 40 %.

Ainsi, les dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des capitaux mobiliers. Ils bénéficient de l'abattement de 40 % et sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Les bénéficiaires restent redevables des prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Néanmoins, ils bénéficient de la fraction de la CSG déductible (à concurrence de 6,8 %).



3) Dispense du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU)

Les bénéficiaires des distributions qui appartiennent à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 Euros ou 75 000 Euros selon les cas (contribuables célibataires, divorcés ou veufs ou bien contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement.

La demande de dispense doit être formulée par les bénéficiaires des revenus, sous leur seule responsabilité, avant le 30 Novembre de l'année précédant celle du paiement des dividendes.

II - Distribution d'un dividende et mise en paiement

Cette distribution de dividendes sera mise en paiement à compter de ce jour.

L'associée unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que la distribution de dividendes intervenue au titre des trois derniers exercices a été ventilée de la manière suivante :

Dividendes résultats exercices	Années de distribution	Distribution globale	Montant des revenus éligibles à l'abattement de 40%	Montant des revenus non éligibles à l'abattement de 40%
31/12/2020	--	--	--	--
31/12/2021	--	--	--	--
31/12/2022	2023	43 800 €	43 800 €	-- €

Cette décision est adoptée.

ADOPTION

Cette décision est adoptée par l'associée unique en date du 22 Avril 2024.

Extrait certifié conforme à l'original
Mme Laurence DEVAUCHELLE
Présidente

